

SECRETARIAT D'ETAT
A LA CULTURE

ARRÊTÉ

Le Secrétaire d'Etat à la Culture,

VU la loi du 31 Décembre 1913 sur les Monuments Historiques, et notamment l'article 2, modifiée et complétée par les lois des 23 Juillet 1927, 27 Août 1941, 25 Février 1943, 24 Mai 1951, 30 Décembre 1966 et le décret du 18 Avril 1961 ;

VU l'avis de la Commission Supérieure des Monuments Historiques des 28 Janvier, 24 Mars et 26 Mai 1975 ;

ARRÊTÉ :

Article 1er - Sont inscrits sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques les édifices (ou parties d'édifices) des XIX^e et XX^e siècles ci-après désignés :

I - REGION PARISIENNE.

- PARIS (10^{ème}) - Hôtel Leblanc-Barbedienne, 63, rue de Lancry (façade et toiture sur rue, escalier avec sa rampe en fonte et salon au 1er étage avec son décor).

- VAL-DE-MARNE -

- BOISSY-SAINT-LEGER - Château du Piple (façades et toitures du château et de l'Orangerie ; grand et petit salons du rez-de-chaussée avec leur décor et fontaine Saint-Babylon).

- VINCENNES - Musée du Bois, 40, route circulaire du lac Daumesnil, dans le bois de Vincennes (bâtiment principal en totalité

II - REGION D'ALSACE.

- BAS-RHIN -

- STRASBOURG - Immeuble, 56, allée de la Robertsau (façade et toiture sur rue).

- Hôtel particulier, 76, allée de la Robertsau (façade et toiture sur rue).

- Immeuble, 1, place Broglie (tourrèle d'angle et balcons des 3^{ème} et 4^{ème} étages).

...../.....

- OISE -

- ALENCON => Halle au Blé (en totalité).
- LA MERLE-SUR-SARTHE - Eglise (en totalité).

XVI - REGION DE HAUTE-NORMANDIE.

- SEINE-MARITIME -

- ROUEN - Maison, 29, Rue Verte (façade et toiture sur rue).

XVII - REGION DES PAYS DE LOIRE.

- LOIRE-ATLANTIQUE -

- NANTES - Eglise Notre-Dame du Bon-Pert (en totalité).
- Musée des Beaux-Arts, 10, rue Clémenceau
(façades et toitures) et escalier d'honneur).
- Hôtel Garreau, 13, rue Boëtée (façades et toitures
sur rues et sur cour).

- MAINE-ET-LOIRE -

- ANGERS - Palais de Justice (façades et toitures).
- Hôtel Tissier de la Mette, 10-12-14, Boulevard
Bessonneau (façades et toitures).
- LA ROCHELLE - Eglise (en totalité).

- SARTHE -

- REQUIN - Château de la Roche-Mailly (façades et toitures).

- VENDOME -

- LES SABLES D'OLONNE - Immeubles 1, 3, 5, 7, rue Travet et 4 et
4 bis, Place Maréchal Foch (façades et
toitures sur rues).

XVIII - REGION DE PICARDIE.

- AISNE -

- GUINEAUX - Familistère Gedin (façades et toitures de l'ensemble
des bâtiments).

-- BOUCHES-DU-RHÔNE --

- MARSEILLE - Préfecture (façades et toitures).

- VAR -

- HYÈRES - Villa Marie-Laure de Noailles ou château Saint-Bernard (façades et toitures de la ville, jardin et reste de l'ensemble de l'ancien château).
encainte
- Villa Tholozon ou Alberti, boulevard d'Orient (en totalité).

- VAUCLUSE -

- AVIGNON - Hôtel-de-Ville, place de l'Horloge (façades et toitures, escalier d'honneur et salle des fêtes).
- ORANGE - Théâtre Municipal, allée Aristide Briand (façades et toitures).

XXI - REGION RHÔNE-ALPES.

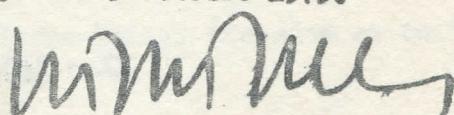
- LOIRE -

- SAINT-JUST-EN-CHEVALET - Château de Contenson (façades et toitures).

Article 2 - Le présent arrêté sera publié au bureau des hypothèques de la situation des immeubles inscrits.

Article 3 - Il sera notifié aux Préfets des départements, aux Maires des communes et aux propriétaires intéressés qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le 29 Octobre 1975.



Michel GUY